

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**
Exercice clos au 31 décembre 2023

**CENTRE SOCIO CULTUREL LAMANO
12 Allée du SOPHORA
44170 NOZAY**



**Stéphane de Guerny
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique**

**3, rue Edouard Nignon
CS 97216
44372 NANTES Cedex 3**

☎ 02.51.13.22.13

✉ www.solisnantes.fr

CENTRE SOCIO CULTUREL LAMANO
Exercice clos au 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce.

NANTES, le 16 mai 2024
Le Commissaire aux Comptes

SOLIS NANTES
Commissaire aux Comptes
Représentée par M. Stéphane de Guerny